

**LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES POUR VALIDATION
DE VOTRE INSCRIPTION :**

TP EMPLOYÉ ADMINISTRATIF ET D'ACCUEIL

1. **Attestation de droit** en cours de validité de votre organisme de protection sociale (Pour le régime de la sécurité sociale, vous pouvez la télécharger sur le site AMELI: <http://www.ameli.fr>). *La carte vitale n'est pas une attestation de droit.*
2. **Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)** (pour les plus de 18 ans) vous pouvez le télécharger sur le site : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>